

Accord-cadre interministériel de prestations de service d'agence de voyages relatives aux déplacements professionnels des agents et de toute personne nommément désignée par l'acheteur, en France métropolitaine, dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer (DROM-COM) et à l'étranger pour les besoins du ministère de la Justice, des ministères économiques et financiers, des Services du Premier ministre ainsi que de certains établissements publics

Annexe n°4 au cahier des clauses particulières de l'accord-cadre : liste des bénéficiaires

Les bénéficiaires du présent accord-cadre sont les ministères, lesquels sont en charge de la passation des marchés subséquents pour le compte des utilisateurs (administrations centrales, ensemble des juridictions administratives, judiciaires et financières, services déconcentrés, services à compétence nationale, autorités administratives indépendantes et autres organismes, et établissements publics listés relevant de leur périmètre ministériel).

Les ministères :

MINISTERE	Fin du marché subséquent en cours
Services du Premier Ministre	06 décembre 2027
Ministère de la justice	25 avril 2027
Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, Ministère de la transformation et de la fonction publiques	25 décembre 2027

Les établissements publics :

MINISTERE DE TUTELLE	ETABLISSEMENT	SIGLE	Fin du marché subséquent en cours
SPM	AUTORITÉ DE RÉGULATION DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET NUMÉRIQUE	ARCOM	06 décembre 2027
SPM	INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE LA DEFENSE NATIONALE	IHEDN	06 décembre 2027
Finances	CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE (fusionné dans la CMAR grand Est)	CMA ALSACE	25 décembre 2027
Finances	INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE LYON	IRA LYON	25 décembre 2027
Finances	AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES-VACANCES	ANCV	25 décembre 2027
Finances	GROUPE DES ÉCOLES NATIONALES D'ÉCONOMIE ET STATISTIQUE	GROUPE ENSAE-ENSAI	25 décembre 2027
Finances	INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	INPI	25 décembre 2027